

# **Résolution des questions des pensionnats indiens Canada**

**2004 - 2005**

**Rapport ministériel sur le rendement**

---

L'honorable A. Anne McLellan  
Vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et  
de la Protection civile du Canada

## Table des matières

<i>SECTION I - VUE D'ENSEMBLE</i> .....	3
<b>Message de la ministre</b> .....	4
<b>Déclaration de la direction</b> .....	6
<b>Renseignements sommaires</b> .....	7
<b>Rendement global du ministère</b> .....	13
<i>SECTION II - ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE</i> .....	17
<b>Résultat stratégique :</b> .....	18
<b>Activités des programmes :</b> .....	18
<b>Principaux programmes de règlement des réclamations :</b> .....	19
<i>SECTION III - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</i> .....	22
<b>Organigramme</b> .....	22
<b>Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et réelles (y compris les ETP)</b> .....	24
<b>Tableau 2 : Usage des ressources par secteur d'activité (ou activités de programmes)</b> ...	25
<b>Tableau 3 : Postes votés ou législatifs</b> .....	26
<b>Tableau 4 : Coût net pour le ministère</b> .....	27
<b>Tableau 5 : Passif éventuel</b> .....	28
<b>Tableau 6 : Détails sur les dépenses de projet</b> .....	29
<b>Tableau 7 : Réponse aux Comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2005-2006</b> .....	30
<i>SECTION IV - AUTRES POINTS D'INTÉRÊT</i> .....	32

## **SECTION I - VUE D'ENSEMBLE**

## **Message de la ministre**

À l'occasion de la Table ronde Canada-Autochtones, tenue en avril 2004, le Premier ministre Paul Martin s'est engagé à faire du principe de collaboration la pierre angulaire d'un partenariat renforcé et renouvelé entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones. Dans cette optique, la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC) a constitué et maintenu des partenariats avec des organismes autochtones, le Groupe de travail autochtone de la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, d'anciens élèves et leurs collectivités, les avocats de plaignants et les Églises ayant participé au fonctionnement du système des pensionnats, et ce afin de résoudre les séquelles de ces derniers.



En décembre 2004, la responsabilité de la Fondation autochtone de guérison (la Fondation) a été transférée du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada à la ministre responsable de la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada. Depuis ses débuts en 1998, cette Fondation indépendante a joué un grand rôle de guérison dans la collectivité pour atténuer les séquelles tragiques des pensionnats. Elle a engagé plus de 375 millions de dollars pour la participation de plus de 223 000 personnes à 1 300 projets de guérison communautaires à l'échelle du pays. Le Budget de 2005 a mis à sa disposition 40 millions de dollars de plus pour qu'elle poursuive ses projets de guérison et favorise, chez le public, la sensibilisation et la compréhension à l'égard des problèmes de guérison.

Des partenariats sont encore en cours avec des organismes autochtones comme l'Assemblée des Premières Nations (APN), Pauktuutit-Inuit Women Association of Canada, le Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Métis Settlements General Council et l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, ainsi qu'avec des sociétés d'anciens élèves comme l'Indian Residential Schools Survivors Society (IRSSS), la National Residential Schools Survivors Society (NRSSS), la Children of Shingwauk Alumni Association (CSAA), et la Legacy of Hope Foundation.

Au cours de la dernière année, nous avons entrepris un examen interne de notre programmation dans le but de combler les lacunes possibles d'un processus nouveau et unique de Mode alternatif de règlement des conflits (MARC). Le gouvernement a reconnu qu'il y avait des lacunes dans l'approche actuelle de règlement. De plus, des interventions faites à divers niveaux, plus particulièrement celles de l'Assemblée des Premières Nations, et de l'Association du Barreau canadien, ont fait ressortir le besoin de faire plus de progrès en vue d'un règlement des séquelles laissées par le système des pensionnats indiens.

Suivant la période couverte par le présent rapport, le 30 mai 2005 le gouvernement du Canada a nommé l'honorable Frank Iacobucci à titre de représentant du gouvernement pour négocier avec les avocats des anciens élèves, pour consulter et travailler avec l'APN et les avocats des entités religieuses. L'honorable M. Iacobucci fera des recommandations au sujet d'un règlement global qui traitera de la question du paiement de réparation pour tous les anciens élèves, un processus de vérité et de réconciliation, de la guérison communautaire, de la commémoration, du processus approprié de MARC pour les sévices graves ainsi que les frais juridiques.

Le ministère continue à collaborer avec d'autres ministères pour présenter son programme le plus efficacement possible et de manière à compléter les autres initiatives fédérales. Grâce à notre partenariat avec Santé Canada, les demandeurs bénéficient encore du soutien nécessaire à mesure qu'ils progressent au sein d'un processus qui ranime souvent de pénibles souvenirs. Nous suivons également l'évolution des programmes de Patrimoine canadien, qui prend des initiatives sur les langues et la culture autochtones, ayant un effet bénéfique pour la guérison et la vigueur des collectivités.

La RQPIC continue à insister sur la gestion du Cadre national de règlement (CNR) pour travailler en vue de la guérison et de la réconciliation avec les anciens élèves. Le MARC modifié est un moyen holistique et opportun axé sur la coopération de régler des réclamations. Des activités commémoratives et de soutien en santé se déroulent en permanence et le ministère continue à promouvoir la connaissance du MARC ainsi qu'à renseigner le public sur l'histoire et les séquelles du système des pensionnats indiens, au moyen d'initiatives de liaison communautaire.

Même s'il concentre essentiellement son énergie à gérer le processus du MARC, le ministère ne perd pas de vue les réclamations qui demeurent en litige. Au 31 mars 2005, plus de 13 500 anciens élèves avaient réclamé une indemnisation et 2 300 de ces cas ont été réglés au moyen du MARC et des procédures judiciaires normales, de sorte que plus de 85 millions de dollars ont été déboursés aux fins d'indemnités.

Encouragé par les ententes de partage de la responsabilité des indemnités conclues avec les Églises anglicane et presbytérienne, le ministère a continué à négocier avec les entités catholiques. Même si elle n'a pas encore une entente avec le gouvernement du Canada, l'Église Unie verse régulièrement sa part d'indemnités pour toutes les réclamations validées et poursuit ses consultations sur le processus du MARC.

La Résolution des questions des pensionnats indiens Canada continue à s'efforcer de mieux résoudre les réclamations, au sein du Cadre national de règlement. Les interventions sont plus opportunes et respectueuses, à mesure que nous poursuivons nos efforts en vue d'un règlement équitable.

Beaucoup de travail a été fait et il reste du pain sur la planche. Je suis convaincue que nous atteindrons nos objectifs et j'espère de tout coeur continuer à travailler avec nos partenaires autochtones en vue de trouver une solution positive aux séquelles des pensionnats indiens.

## Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) 2004-2005 de la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada.

Ce rapport a été préparé selon les principes de présentation et les autres exigences énoncés dans le *Guide de préparation – Rapports ministériels sur le rendement 2004-200005* du Secrétariat du Conseil du Trésor :

- il est conforme aux exigences spécifiques en matière de rapports;
- il utilise une architecture approuvée d'activités de programme;
- il présente des renseignements cohérents, complets, équilibrés et exacts;
- il fournit une base de responsabilisation à l'égard des résultats visés ou obtenus, avec les ressources et pouvoirs qui lui sont confiés;
- enfin, les données financières qu'il présente reposent sur des chiffres approuvés, provenant du Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada.

---

Mario Dion

Sous-ministre

## Renseignements sommaires

### Raison d'être du ministère

La Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC) a été créée le 4 juin 2001 pour centraliser les ressources destinées à régler les réclamations relatives aux pensionnats indiens, à régler les séquelles de ces établissements et à favoriser la guérison et la réconciliation. Le ministère est chargé de coordonner toutes les activités pertinentes au nom du gouvernement fédéral.

Engagements du ministère :

- régler le plus efficacement possible les demandes d'indemnisation, de manière plus opportune et réceptive, en continuant à viser un règlement équitable avec d'anciens élèves et un règlement positif des séquelles des pensionnats indiens;
- travailler avec des organisations religieuses pour s'entendre sur leur partage de la responsabilité des indemnités au sujet de ces réclamations;
- établir et maintenir des relations de travail basées sur la collaboration, avec des intervenants comme des organisations autochtones, le Comité des Autochtones, d'anciens élèves et leurs collectivités, les avocats de plaignants ainsi que les Églises ayant participé au fonctionnement du système des pensionnats, afin d'atténuer les séquelles de ce dernier;
- informer et éduquer le public canadien sur le système des pensionnats indiens et ses séquelles, en favorisant des initiatives de liaison communautaire et des projets commémoratifs;
- favoriser la guérison et la réconciliation avec d'anciens élèves et l'ensemble de la collectivité autochtone.

Le ministère continue à améliorer les relations entre les peuples autochtones et le gouvernement, et vise à appliquer les grands objectifs fédéraux en matière de guérison et de réconciliation.

### Total des ressources financières

Prévues	Autorisations	Réelles
99 800 000 \$	99 800 000 \$	66 625 800 \$*

---

\*\* La méthode comptable employée pour calculer les montants recouverts par le ministère de la Justice a été modifiée en 2004-2005, de sorte que les ministères clients ne peuvent plus déclarer l'usage d'un crédit pour ces services.

**Total des ressources humaines**

Autorisées	Réelles	Écart
175	166	9

**Sommaire du rendement relativement aux résultats stratégiques, aux priorités et aux engagements ministériels**

Résultats stratégiques	Priorités et engagements 2004-2005	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats escomptés et situation actuelle
<b>La réconciliation entre les survivants des pensionnats indiens et le gouvernement du Canada</b>	Résoudre toutes les réclamations en suspens, autant que possible avec célérité, compréhension et compassion	Engagement antérieur, en cours	96,7 millions de dollars	60,8 millions de dollars	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Règlement plus efficace et efficient des litiges basé sur le respect mutuel – Résultat non mesuré</li> <li>b) Un processus plus empreint de compassion pour les demandeurs, dès le premier contact avec un demandeur potentiel et jusqu’à une activité commémorative – Résultat non mesuré</li> <li>c) Traitement d’un nombre nettement accru de réclamations au moyen du MARC – Résultat obtenu</li> <li>d) Règlement plus rapide des cas – Résultat obtenu</li> <li>e) Réduction des coûts administratifs et juridiques pour le gouvernement – Résultat obtenu</li> <li>f) Meilleure administration des réclamations grâce à un contrôle, à une surveillance, à une évaluation et à des rapports améliorés – Résultat non mesuré</li> <li>g) Gestion et responsabilité transparentes et pertinentes des dépenses – Résultat non mesuré</li> </ul>

<p><b>La réconciliation entre les survivants des pensionnats indiens et le gouvernement du Canada (suite de la page précédente)</b></p>	<p>Résoudre toutes les réclamations en suspens (suite de la page précédente)</p>	<p>Comme la page précédente</p>	<p>Comme la page précédente</p>	<p>Comme la page précédente</p>	<p>h) Nombre accru de règlements hors cour – Résultat obtenu</p> <p>i) Détermination et règlement accéléré de toutes les demandes d’indemnisation présentées par des personnes âgées ou malades – Résultat obtenu</p> <p>j) Amélioration des relations et des partenariats avec les collectivités autochtones qui serviront de base à de futures initiatives de réconciliation et de guérison comme celles qui sont disponibles en vertu du Programme de commémoration au sein du Cadre – Résultat non mesuré</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>La réconciliation entre les survivants des pensionnats indiens et le gouvernement du Canada (suite de la page précédente)</b></p>	<p>Établir et maintenir des relations de travail en collaboration avec des organisations autochtones et d'anciens élèves ainsi que leurs collectivités pour régler les séquelles des pensionnats indiens et encourager la guérison et la réconciliation</p>	<p>Engagement antérieur, en cours</p>	<p>2,7 millions de dollars</p>	<p>4,7 millions de dollars</p>	<p>a) Cérémonies ou activités de commémoration publique, parrainées conjointement avec des organisations autochtones – Résultat obtenu</p> <p>b) À moyen terme, création d'un milieu positif où l'on rétablira l'espoir en l'avenir pour les Autochtones, et où les séquelles des sévices transmis d'une génération à l'autre seront finalement rompus – Résultat pas encore atteint</p> <p>c) Nombre accru de demandeurs d'indemnités souhaitant régler leurs cas hors cour – Résultat obtenu</p> <p>d) À long terme, de nouvelles collectivités et l'évolution de partenariats régionaux et nationaux qui mèneront à une réduction de la violence et de la toxicomanie et diminueront le recours aux programmes actuels de soutien en santé – Résultat pas encore atteint</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>La réconciliation entre les survivants des pensionnats indiens et le gouvernement du Canada (suite de la page précédente)</b></p>	<p>Négocier avec les autres entités religieuses pour déterminer le partage des indemnités à verser</p>	<p>Engagement antérieur, en cours</p>	<p>400 000 \$</p>	<p>1,1 million de dollars</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Nombre accru de demandeurs dont les réclamations sont valides recevant 100 % de l'indemnité convenue – Résultat obtenu</li> <li>b) Domaines de responsabilité visibles et éthiques – Résultat pas encore atteint</li> <li>c) Les Canadiens comprennent clairement que leur gouvernement s'est engagé à maintenir l'intégrité financière des Églises – Résultat non mesuré</li> <li>d) Participation accrue des Églises canadiennes ayant signé des ententes de guérison et de réconciliation avec les anciens élèves – Résultat non mesuré</li> <li>e) Élimination d'autres coûts administratifs et juridiques entraînés par la négociation de ces ententes – Résultat pas encore atteint</li> <li>f) Utilisation optimale des ressources disponibles pour le règlement afin d'accélérer ce dernier et de promouvoir la réconciliation et la guérison – Résultat non mesuré</li> </ul>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------	-------------------	-------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **Rendement global du ministère**

Le résultat stratégique fixé par la RQPIC, la réconciliation entre les survivants des pensionnats indiens et le gouvernement du Canada correspond au désir du Canada de conclure un partenariat renforcé et renouvelé entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones. Grâce à une collaboration avec des organismes autochtones, le Groupe de travail autochtone de RQPIC, d'anciens élèves et leurs collectivités, des avocats de plaignants ainsi que les Églises ayant participé au fonctionnement du système de pensionnats, le ministère s'efforce de favoriser la guérison et la réconciliation parmi les anciens élèves et dans l'ensemble de la collectivité autochtone.

Pendant l'exercice 2004-2005, on a enregistré une croissance de la RQPIC, ainsi qu'une augmentation du nombre des réclamations, des règlements et des leçons apprises. Le ministère a réussi à atteindre certains de ses résultats escomptés, tout en éprouvant des retards dans d'autres. Plusieurs aspects des résultats attendus n'ont pas été mesurés car ils feront partie d'un examen approfondi du nouveau processus de MARC qui sera lancé au cours de l'exercice 2005-2006.

Le succès s'est notamment manifesté dans le règlement des réclamations et la participation au processus du MARC. Lancé en novembre 2003, le Cadre national de règlement (CNR) donne aux demandeurs d'indemnité des possibilités de règlement axées sur l'intervention la plus humaine possible. Le Cadre comprend une stratégie de litige, un soutien en santé, un Programme de commémoration ainsi qu'un Mode alternatif de règlement des conflits (MARC), lequel offre des choix supplémentaires aux anciens élèves cherchant une indemnité pour cause de sévices sexuels, de violence physique et d'isolement injustifié. C'est un processus volontaire qui leur donne une occasion juste, opportune et utile de régler leurs réclamations hors cour.

En 2004-2005, le ministère a reçu plus de 1 200 demandes à l'égard du nouveau processus de MARC, soit en moyenne 20 par semaine, et a pu régler, tant par ce dernier que par des procédures judiciaires normales, 600 cas d'anciens élèves, soit 44 % de plus que l'année précédente.

Le 31 mars 2005, 13 500 personnes ont demandé une indemnisation et plus de 2 300 cas ont été réglés par les deux moyens. Plus de 85 millions de dollars ont ainsi été versés à d'anciens élèves. Les demandeurs ont pu accélérer le règlement de leurs cas d'une façon respectueuse, équitable et empreinte de compassion. On a maintenu la possibilité des poursuites judiciaires normales et de règlements hors cour à l'intention des personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas participer au nouveau processus.

Avec la hausse du nombre de cas réglés, le ministère a cherché à optimiser le délai de règlement en examinant ses procédures, à la fois en vertu du MARC et des procédures judiciaires normales, et à introduire un certain nombre de changements qui ont nettement accéléré les délais de traitement, surtout dans le cas du MARC.

Le ministère a obtenu certains succès l'année dernière, dans ses négociations avec les Églises, en concluant une entente de partage de la responsabilité des indemnités avec l'Église catholique de la Colombie-Britannique. Les trois signataires de celui-ci sont : les Sisters of Instruction of the

Child Jesus, les Oblats de Marie Immaculée de la Colombie-Britannique et la Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Prince Rupert. Cette entente vient se greffer à ce aux ententes conclues avec les Églises anglicane et presbytérienne, de sorte qu'un plus grand nombre de demandeurs ont reçu et pourront recevoir 100 % de leur indemnité évaluée. Sans entente officielle, l'Église Unie paie régulièrement sa part des indemnisations pour toutes les réclamations validées et poursuit ses consultations sur le processus du MARC.

Le Programme de soutien en santé mentale (PSSM), administré conjointement par la RQPIC et Santé Canada, continue à fournir aux demandeurs le soutien nécessaire à mesure qu'ils progressent au sein d'un processus qui ranime souvent de pénibles souvenirs. Le PSSM offre trois principaux services de soutien, y compris le counseling professionnel, 15 travailleurs régionaux de soutien en matière de santé et une ligne d'écoute téléphonique 24 heures sur 24. En 2004-2005, le nombre de personnes ayant eu accès aux travailleurs de soutien et à la ligne a augmenté, tout comme celui des réclamations et des règlements.

En 2004-2005, la RQPIC a continué à favoriser des cérémonies commémoratives et des activités liées à l'impact et aux séquelles des pensionnats indiens, comme le projet *Que sont les enfants devenus? Guérir l'héritage des écoles résidentielles*, parrainé conjointement avec la Fondation autochtone de guérison.

En décembre 2004, la responsabilité de cette Fondation a été transférée du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada à la ministre responsable de la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada. Depuis ses débuts en 1998, cette Fondation indépendante joue un grand rôle dans la guérison communautaire, contre les effets des séquelles tragiques laissés par les pensionnats. Elle a engagé plus de 375 millions de dollars pour faire participer plus de 223 000 personnes à 1 300 projets communautaires de guérison dans tout le pays. Le Budget de 2005 a mis un montant supplémentaire de 40 millions de dollars à la disposition de la Fondation pour qu'elle poursuive ses projets de guérison et favorise chez le public la sensibilisation et la compréhension à l'égard des questions de guérison.

Des partenariats sont encore en cours avec des organismes autochtones comme l'Assemblée des Premières Nations (APN), Pauktuutit-Inuit Women Association of Canada, le Métis Settlements General Council et l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, ainsi qu'avec des sociétés d'anciens élèves comme l'Indian Residential Schools Survivors Society (IRSSS), la National Residential Schools Survivors Society (NRSSS), la Children of Shingwauk Alumni Association (CSAA) et la Legacy of Hope Foundation.

Ces partenariats concernent les séquelles des pensionnats indiens; contribuent à la guérison communautaire ainsi qu'à la sensibilisation des Canadiens au sujet de l'histoire et de l'impact intergénérationnel des pensionnats indiens. Ces expériences contribuent à susciter de meilleures relations et une meilleure compréhension entre les collectivités autochtones et non autochtones.

**Tableau de concordance entre le rapport sur les résultats stratégiques et la nouvelle architecture des activités des programmes**

<b>Résultat stratégique et plans et priorités employés pour les rapports précédents en 2004-2005</b>		<b>Équivalent en vertu de l'architecture des activités des programmes</b>	
	<b>Montants réels 2004-2005</b>	<b>Activité de programme :</b>	<b>Montant réel 2004-2005</b>
<b>Résultat stratégique :</b>			
La réconciliation entre les survivants des pensionnats indiens et le gouvernement du Canada.	66 625 800 \$	Règlement des réclamations	66 625 800 \$
<b>Plans et priorités :</b>		<b>Sous-activités de programme</b>	
		<b>Sous-activités secondaires</b>	
Régler toutes les réclamations en suspens, autant que possible avec célérité, compréhension et compassion	60 807 333 \$	Finances et administration	5 857 041 \$
		Ressources humaines	576 030 \$
		Communications	627 632 \$
		Technologie de l'information	1 374 678 \$
		Services juridiques *	0 \$
		Vérification et évaluation	0 \$
		Processus de règlement	
		Procédures judiciaires normales	4 331 569 \$
		Mode alternatif de règlement des conflits (individuel)	9 623 329 \$
		Mode alternatif de règlement des conflits (collectif)	361 221 \$
		Coûts juridiques *	0 \$
		Coûts de la recherche	17 394 506 \$
		Projet de règlement des litiges collectifs	2 920 279 \$
Affectation de règlement			

\* La méthode comptable employée pour calculer les montants recouverts par le ministère de la Justice a été modifiée en 2004-2005, de sorte que les ministères clients ne peuvent plus déclarer l'usage d'un crédit pour ces services.

\* Ibid.

		Règlements, procédures judiciaires Montants adjugés par la cour	45 841 \$
		Règlements, procédures judiciaires Hors cour	13 892 507 \$
		Règlements - Projets pilotes de règlement collectif des litiges	2 159 379 \$
		Règlements, Mode alternatif de règlement des conflits (individuel)	1 643 321 \$
		Règlements, Mode alternatif de règlement des conflits (collectif)	0 \$
Établir et maintenir des relations de travail en collaboration avec des organisations autochtones et d'anciens élèves ainsi que leurs collectivités, pour résoudre les séquelles des pensionnats indiens et encourager la guérison et la réconciliation	4 676 532 \$	Processus de règlement	
		Commémoration	549 182 \$
		Politiques et consultation	4 127 350 \$
Négocier avec les autres institutions religieuses pour déterminer le partage des indemnités à verser	1 141 935 \$	Processus de règlement	
		Négociations avec les Églises	1 141 935 \$

**SECTION II - ANALYSE DU  
RENDEMENT PAR RÉSULTAT  
STRATÉGIQUE**

## Résultat stratégique :

La réconciliation entre les survivants des pensionnats indiens et le gouvernement du Canada.

## Activités de programme :

Le règlement des réclamations est la seule activité de programme du ministère.

Ce processus est conçu pour centraliser et concentrer, avec célérité et réceptivité, les efforts fédéraux afin de résoudre les réclamations associées au fonctionnement de l'ancien système de pensionnats indiens.

Le règlement opportun et respectueux de ces réclamations est essentiel pour la guérison et la réconciliation, parmi les anciens élèves des pensionnats indiens et pour l'ensemble de la collectivité autochtone.

Jusqu'à présent, 13 500 demandeurs ont réclamé une indemnisation et plus de 2 300 réclamations ont été réglées au moyen du MARC et des procédures judiciaires normales.

En 2004-2005, le ministère a reçu plus de 1 200 demandes à l'égard du nouveau processus de MARC et a réglé 610 cas.

## Ressources financières :

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
99 800 000 \$	99 800 000 \$	66 625 800 \$

## Ressources humaines

Prévues	Autorisations	Réelles
135	175	166

## **Principaux programmes de règlement des réclamations :**

### *1. Le Cadre national de règlement*

Le Cadre national de règlement (CNR) a été lancé en novembre 2003 avec l'introduction du Mode alternatif de règlement des conflits (MARC) pour se greffer à l'actuel processus de règlement hors cour et de procédures judiciaires normales. Un aspect majeur du Cadre est que les demandeurs peuvent choisir comment régler leurs réclamations, individuellement ou collectivement, par règlement hors cour ou par voie de procès. Les premières audiences en vertu du MARC ont eu lieu en mai 2004.

Le CNR est le plus important utilisateur de ressources au ministère, car 60 800 000 \$ ont été affectés à son administration ou à son soutien en 2004-2005.

Bien que le ministère ait enregistré une forte augmentation dans le nombre de règlements effectués chaque année, il reconnaît qu'il reste du pain sur la planche pour résoudre les cas en temps voulu et avec compassion. Il a récemment adopté quatre modifications à la gestion des litiges (conjointement avec le ministère de la Justice), et plus de 20 autres à la gestion opérationnelle interne des réclamations concernant le MARC, en vue d'optimiser le traitement interne des réclamations.

En date du 31 mars 2005, 13 500 personnes avaient demandé une indemnisation et plus de 2 300 cas ont été réglés au moyen du MARC et des procédures judiciaires normales. Plus de 85 millions de dollars ont ainsi été versés à d'anciens élèves. Les demandeurs ont pu accélérer le règlement de leurs réclamations d'une manière respectueuse et équitable, empreinte de compassion.

Les règlements hors cour ont réduit les coûts administratifs et juridiques pour le gouvernement, améliorés l'administration des réclamations grâce à un contrôle, à une surveillance, à de meilleurs rapports et à une accélération des démarches. On a conservé la possibilité de procédures judiciaires normales et de règlement hors cours traditionnel pour les personnes ne pouvant participer au nouveau processus.

Étant donné que les pensionnats indiens ont fonctionné durant plus d'un siècle, pour la plupart au cours des années 1940 à 1960, bon nombre d'anciens élèves sont maintenant âgés ou malades. Or, les aînés sont très respectés dans les collectivités autochtones. C'est en déterminant et en réglant rapidement les réclamations de ces personnes que l'on peut leur rendre justice.

La RQPIC continue à s'assurer que les cas relatifs aux personnes âgées et malades soient traités en priorité pour accélérer l'identification et le règlement de leurs cas respectifs.

## Ressources financières :

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
96 700 000 \$	96 700 000 \$	60 800 000 \$ *

### 2. Commémoration et consultation

La RQPIC continue à s'associer avec des organismes autochtones comme l'Assemblée des Premières Nations (APN), Pauktuutit-Inuit Women Association of Canada, le Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Métis Settlements General Council et l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, ainsi qu'avec des sociétés d'anciens élèves comme l'Indian Residential Schools Survivors Society (IRSSS), la National Residential Schools Survivors Society (NRSSS), la Children of Shingwauk Alumni Association (CSAA), et la Legacy of Hope Foundation.

Ces partenariats visent à atténuer les séquelles des pensionnats indiens; contribuent à la guérison communautaire et à la sensibilisation des Canadiens au sujet de l'histoire et de l'impact intergénérationnel des pensionnats indiens.

L'année dernière, le ministère a financé des cérémonies de guérison et de commémoration, des conférences d'anciens élèves et de nombreuses autres activités liées à l'impact et aux séquelles des pensionnats indiens. En outre, les démarches de liaison se poursuivent dans les collectivités à l'échelle du pays, notamment sous forme de nombreuses séances d'information liées aux options en matière de règlement des réclamations.

Le projet commémoratif *Que sont les enfants devenus? Guérir l'héritage des écoles résidentielles* a été parrainé conjointement avec la Fondation autochtone de guérison. Et en juillet 2004, le ministère a financé un rassemblement national de la Fondation à Edmonton, où des cérémonies commémoratives et des ateliers ont attiré plus de 2 000 participants.

En décembre 2004, le ministère a assumé la responsabilité de la Fondation autochtone de guérison (Fondation). Cette fondation indépendante a favorisé un grand nombre de projets communautaires de guérison dans tout le pays. Le Budget de 2005 a fourni un financement

---

\* La méthode comptable employée pour calculer les montants recouverts par le ministère de la Justice a été modifiée en 2004-2005, de sorte que les ministères clients ne peuvent plus déclarer l'usage d'un crédit pour ces services.

additionnel à la Fondation pour lui permettre de poursuivre ses projets de guérison et de promouvoir la sensibilisation et la compréhension du public à cet égard.

**Ressources financières :**

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
2 700 000 \$	2 700 000 \$	4 700 000 \$

*3. Négociations et ententes avec les Églises*

L'année dernière, le ministère a conclu une entente de partage de la responsabilité des indemnités avec l'Église catholique de la Colombie-Britannique. Les trois signataires de cette entente sont : les Sisters of Instruction of the Child Jesus, les Oblats de Marie Immaculée de la Colombie-Britannique et la Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Prince Rupert. Grâce à cette entente, qui se greffe à celles qui existent actuellement avec les Églises anglicane et presbytérienne, un plus grand nombre de demandeurs ont reçu et pourront recevoir 100 % de leur indemnité évaluée. Sans entente officielle, l'Église Unie paie régulièrement sa part de l'indemnisation pour toutes les réclamations validées et poursuit ses consultations sur le processus du MARC.

La RQPIC continue à travailler en vue de collaborer davantage avec les Églises canadiennes ayant signé des ententes; d'éliminer d'autres coûts administratifs et juridiques relatifs à la négociation de ces ententes; et d'optimiser les ressources pour accélérer le règlement des cas et promouvoir la réconciliation et la guérison.

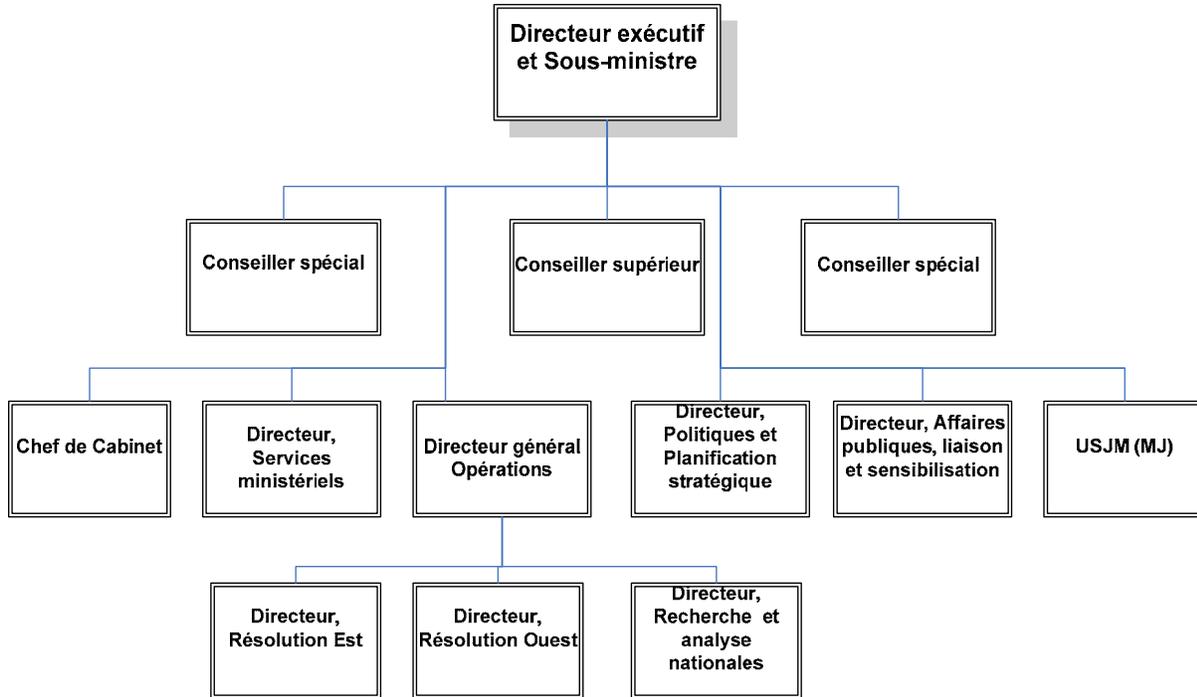
L'un des principaux défis qui se posent pour le ministère dans ce programme est l'incertitude à l'égard du partage de la responsabilité des indemnités. Une décision à cet égard entre l'Église Unie et le Canada (Barney), qui ne devrait guère être rendue avant 2006, permettra d'établir dans une certaine mesure si les Églises chargées de faire fonctionner les pensionnats indiens doivent être tenues responsables aux fins d'indemnisation. Cette décision aura un effet sur le ministère en ce qui concerne les paiements qui s'imposent et les ententes conclues avec les Églises.

**Ressources financières :**

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
400 000 \$	400 000 \$	1 100 000 \$

**SECTION III - RENSEIGNEMENTS  
SUPPLÉMENTAIRES**

## Organigramme



**Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et réelles (y compris les ETP)**

(En milliers de dollars)	Réelles 2002-2003	Réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réelles
Règlement des réclamations	55 784	77 366	99 817	99 800	99 800	66 626
<b>Total</b>	<b>55 784</b>	<b>77 366</b>	<b>99 817</b>	<b>99 800</b>	<b>99 800</b>	<b>66 626</b>

<b>Total</b>	55 784	77 366	99 817	99 800	99 800	66 626
Moins : revenus non disponibles	-	-	-	-	-	-
Plus : coût des services reçus gratuitement *	1 500	1 500	-	8 400	-	8 400
<b>Coût net pour le ministère</b>	<b>57 284</b>	<b>78 866</b>	<b>99 817</b>	<b>108 200</b>	<b>99 800</b>	<b>75 026</b>

<b>Équivalents temps plein</b>	<b>77</b>	<b>143</b>	<b>166</b>			
--------------------------------	-----------	------------	------------	--	--	--

**Explication de l'écart entre les dépenses prévues et réelles**

La comptabilité des montants perçus par le ministère de la Justice a été modifiée en 2004-2005, de sorte que les ministères clients ne peuvent plus signaler l'usage d'un crédit pour ces services.

Cette inversion des frais comptait pour 25 500 000 \$ dans l'écart entre les dépenses prévues et réelles pour 2004-2005.

**Tableau 2 : Usage des ressources par secteur d'activité (ou activités des programmes)**

2004–2005								
Secteurs d'activité ou activités des programmes	Budgétaires (en milliers de dollars)						Plus : non budgétaires	Total
	Exploitation	Immobilisations	Subventions et contributions	Total : dépenses budgétaires brutes	Moins : revenu disponible	Total : dépenses budgétaires nettes	Emprunts, investissements et avances	
<b>Règlement des réclamations</b>								
Budget des dépenses	96 242	638	3 000	99 817	-	99 817	-	99 817
<i>Dépenses prévues</i>	96 600	200	3 000	99 800	-	99 800	-	99 800
Autorisations totales	96 800 <sup>1</sup>		3 000	99 800	-	99 800	-	99 800
<i>Dépenses réelles</i>	62 208	-	4 418	66 626	-	66 626	-	66 626

<sup>1</sup>: Le ministère n'a pas de crédit d'investissement séparé de sorte que les autorisations totales sont présentées sous forme d'un même montant.

**Tableau 3 : Postes votés ou législatifs**

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2004–2005 (en milliers de dollars)			
		Budget des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réelles
53b	Dépenses d'exploitation	90 575 <sup>1</sup>	90 600 <sup>1</sup>	89 272 <sup>1</sup>	56 865 <sup>1</sup>
53b	Dépenses d'immobilisations				
53b	Subventions et contributions	3 000	3 000	4 418	4 418
(S)	Montants adjugés par la cour	-	-	-	-
(S)	Contributions aux régimes d'avantages pour les employés	6 242	6 200	6 110	5 343
	<b>Total</b>	<b>99 817</b>	<b>99 800</b>	<b>99 800</b>	<b>66 626</b>

<sup>1</sup>: Le ministère n'a pas de crédit d'investissement séparé de sorte que les autorisations totales sont présentées sous forme d'un même montant.

**Tableau 4 : Coût net pour le ministère**

<b>(En milliers de dollars)</b>	<b>2004–2005</b>
Total des dépenses réelles	66 626
<i>Plus : Services reçus gratuitement</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	3 700
Contributions correspondant à la quote-part des employeurs pour ce qui est des primes d'assurance et des dépenses payées par le SCT (sauf les fonds renouvelables)	2 300
Couverture pour les accidents du travail fournie par Développement social Canada	-
Salaires et dépenses connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	2 400
<i>Moins : revenu non disponible</i>	-
<b>Coût net pour le ministère 2004–2005</b>	<b>75 026</b>

**Tableau 5 : Passif éventuel**

Passif éventuel	(En milliers de dollars)	
	Le 31 mars 2004	Le 31 mars 2005
<i>Réclamations, litiges en suspens et imminents</i>	1 002 918	810 088
<b>Total</b>	<b>1 002 918</b>	<b>810 088</b>

**Tableau 6 : Détails sur les dépenses de projet**

(En milliers de dollars)	Coût total estimatif courant	Réal 2002-2003	Réal 2003-2004	2004-2005			
				Budget des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réal
<b>Règlement des réclamations</b>							
Service de règlement des conflits à guichet unique (SADRE)	3 218 \$	0 \$	533 \$	S. O.	S. O.	S. O.	1 308 \$

## Tableau 7 : Réponse aux Comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2005-2006

### Réponse aux comités parlementaires

Le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord a rédigé un rapport intitulé *Étude de l'efficacité du mode alternatif de règlement des conflits du gouvernement dans le règlement des réclamations relatives aux pensionnats indiens*. Ce rapport étudiait l'efficacité du processus du MARC. Le Comité a consulté des avocats, l'Assemblée des Premières Nations (APN), des demandeurs d'indemnité, des représentants du ministère ainsi que d'autres groupes d'intervenants. On peut le consulter à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?SourceId=107649>

### Réponse à la vérificatrice générale

On n'a reçu aucune recommandation spécifique concernant la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada.

### Vérifications externes

Aucune vérification externe n'a été effectuée en 2004-2005.

### Vérifications internes ou évaluations

1) Règlements hors cour, Vérification de la conformité 2003 – Projets pilotes du MARC

On peut consulter ce rapport, tout comme les réponses de la direction, à l'adresse suivante :

[http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/rma/database/1det\\_f.asp?id=11780](http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/rma/database/1det_f.asp?id=11780)

2) Règlements hors cour, Vérification de la conformité 2003 - Litiges

On peut consulter ce rapport, tout comme les réponses de la direction, à l'adresse suivante :

[http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/rma/database/1det\\_f.asp?id=11805](http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/rma/database/1det_f.asp?id=11805)

## **Tableau 8 : Politiques sur les voyages**

La Résolution des questions des pensionnats indiens Canada se conforme aux paramètres des politiques du SCT concernant les voyages.

**SECTION IV - AUTRES POINTS  
D'INTÉRÊT**

*Initiative horizontale* : Au cours des trois prochaines années, le ministère sera un partenaire du Programme de soutien en santé mentale (PSSM) administré par Santé Canada.

En novembre 2003, Santé Canada, en partenariat avec le ministère, a lancé ce programme qui est l'élément santé du Cadre national de règlement. Le PSSM vise à s'assurer que les demandeurs des pensionnats indiens aient accès à un nombre suffisant de conseils en santé mentale et de services de soutien affectif afin que tous ceux qui choisissent le processus de MARC ou les procédures judiciaires normales abordent sans crainte l'ensemble des questions entourant les maladies mentales liées à la divulgation de sévices subis pendant l'enfance.

Les principaux éléments du PSSM sont la ligne d'écoute nationale 24 heures sur 24, les services de soutien affectif fournis par un travailleur de soutien à la santé, un counseling en santé mentale à l'intention des demandeurs des pensionnats indiens et des membres de leur famille immédiate, ainsi que le transport pour accéder à un counseling et (ou) à des guérisseurs traditionnels.

Bien que le ministère exerce la responsabilité globale du Cadre national de règlement, divers éléments du PSSM seront présentés séparément par Santé Canada et par la RQPIC. Celle-ci doit coordonner et financer la ligne d'écoute téléphonique administrée et utilisée par une organisation autochtone avec des conseillers autochtones en intervention d'urgence. Le financement de cette ligne d'écoute au cours des deux prochaines années devrait s'élever à environ 250 000 \$.

Depuis le lancement du PSSM, on constate une tendance graduelle des demandeurs à rechercher les services du programme. À mesure qu'augmente le nombre des règlements obtenus au moyen du MARC et des procédures judiciaires normales, et que s'intensifient les communications au sujet du programme dans les collectivités, on prévoit que de nombreux autres demandeurs passeront par le PSSM. Celui-ci atteindra vraisemblablement sa popularité maximale au cours de la troisième et de la quatrième année du MARC. Son coût total est évalué à 35 millions de dollars.